

14 mars 1917

L-Bathurst. Collège.

14 mars 1917

Bathurst le 14 Mars 1917

Archives des Pères Eudes

No

Après l'incendie de la Maison du B.J.Eudes survenu le 6 mars dernier, le T.R.P. Lebasard, vicaire provincial, a convoqué un conseil extraordinaire afin d'étudier en commun ce que, dans les circonstances, demande l'intérêt des œuvres de la Congrégation. Avaient été appelés à ce conseil les Pères P.M.Dagnaud, P.Chiasson, P.Lecourtois, A.Morin et J.Ievallois. Le P.Dagnaud n'a pu être présent.

Le très Rév. Père Provincial a appelé à la réunion les Pères de la Maison Jean Eudes dont les noms suivent: Eug. Méry le Beuve, Camille LeDoré, J.Mérel, J.Kenac, G.de la Cotardière, J.Héry.

Les résolutions suivantes ont été arrêtées :

- Bathurst et Yantec*
- 1^o Nos œuvres de Jeunes seront maintenues et réorganisées à Bathurst où elles avaient été antérieurement fixées.
 - 2^o, Le noviciat sera continué dans le local actuel.
 - 3^o. Ce local étant jugé insuffisant sera agrandi; la partie ~~nou~~ nouvelle assurant 4 chambres ou salles de chaque côté du corridor central. Il est désirable que des galeries soient établies à chaque étage. Une nouvelle cuisine sera construite au nord avec une galerie pour les religieuses.
 - 4^o. Le Juvénat sera dès cette année rétabli provisoirement à Church-Point. On y réunira aussitôt que faire se pourra les juvénistes dispersés, de préférence les plus avancés dans leurs études et les meilleurs, si l'on ne peut les réunir tous.
 - 5^o. Vu notre petit nombre et la modicité de nos ressources, il est
- Church-Point
Juvénat*
- Bilinguisme
non bâtie*

mars 1917

impossible d'établir maintenant un juvénat indépendant . En conséquence l'on reconstruira d'abord le collège, sur le terrain récemment acquis, auquel collège sera annexé le juvénat aussi longtemps que jugé nécessaire .

Au cas où Mgr l'évêque refuserait la permission de construire le collège à Bathurst, l'on commencera la restauration de notre maison de Jeunes sur l'emplacement actuel .

Si Mgr l'évêque, en refusant l'autorisation de construire le collège, demande que l'œuvre du collège soit unie à notre juvénat, l'on commencera les constructions , à l'endroit jugé le plus propice, en faisant appel à la générosité du pays .

6° . Relativement à l'admission des élèves de langue anglaise, il est maintenu que ne seront acceptés que ceux voulant suivre le ~~ses~~ cours bilingue tel que établi dans la maison .

7° . L'on sollicitera de Sa Grandeur Mgr. l'évêque une réponse prompte et définitive; après laquelle on préparera, aussi activement que possible, l'organisation des secours et l'exécution des travaux.

8° . Il n'est pas possible de préparer un aménagement provisoire quelconque pour y recevoir des élèves en septembre prochain . Nos élèves devront donc solliciter ailleurs leur admission . Ceux qui auront suivi les cours du collège Sainte-Anne seront, s'ils le désirent, acceptés dès la réouverture du collège .

Fait à Bathurst, dans la Maison du B.J.Eudes, le 14 mars 1917.

P. Lebastard, ptre eud, vic-prov. -- P. Lecourteis, ptre eud,
P. Chiasson, J. Levallais, A. Morin, Eugène Méry le Feuvre, C. Le Doré,
G. de la Cotardière, Jh. Mérel, J. Renac, J. Héry .